



GENERAL FISHERIES COMMISSION  
FOR THE MEDITERRANEAN  
COMMISSION GÉNÉRALE DES PÊCHES  
POUR LA MÉDITERRANÉE



**COMMISSION GÉNÉRALE DES PÊCHES  
POUR LA MÉDITERRANÉE**

**Comité de l'aquaculture**

**Sixième session**

**Tirana (Albanie), 17-19 décembre 2008**

**Compte rendu des principales recommandations relatives à  
l'aquaculture formulées par la CGPM à ses trente et unième et  
trente-deuxième sessions**

**Introduction**

1. La Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) s'est réunie à deux reprises depuis la cinquième session du Comité de l'aquaculture, tenue à Saint-Jacques-de-Compostelle (Espagne) du 5 au 7 juin 2006. Le présent document récapitule les principales décisions et orientations adoptées par la Commission pour la période intersessions 2007-2008 du Comité, telles qu'elles sont présentées, respectivement, dans les documents GFCM:CAQ/VI/2008/Inf. 3 et GFCM:CAQ/VI/2008/Inf. 5.

**Trente et unième session de la CGPM**

2. Lors de sa trente et unième session (9-12 janvier 2007), la Commission a examiné le rapport de la cinquième session du Comité et approuvé les suggestions du Comité, en se concentrant plus particulièrement sur son processus de restructuration.

3. La Commission a notamment accepté la proposition d'établir trois groupes de travail ad hoc chargés respectivement de trois questions relatives à l'aquaculture, à savoir la commercialisation, la durabilité, ainsi que le choix des sites et la capacité de charge. Elle a également créé un nouvel organe subsidiaire, appelé Réunion de coordination des groupes de travail (CMWG) ad hoc, qui dirigera les travaux des trois groupes de travail et du Système d'information pour la promotion de l'aquaculture en Méditerranée (SIPAM), conformément à son

mandat<sup>1</sup>. La Commission a aussi approuvé le plan de travail à court et moyen termes des trois groupes de travail, qui sera complété par des propositions de projets examinées lors de la première réunion de la Réunion de coordination (6 et 7 novembre 2006), et du SIPAM. Elle a fait observer que ce plan donnait un nouvel élan à la promotion d'une aquaculture durable en Méditerranée et en mer Noire.

4. S'agissant des propositions de projets, la CGPM a accueilli avec gratitude la proposition du Gouvernement espagnol d'apporter un financement au projet intitulé « Soutien au groupe de travail de la CGPM sur la commercialisation des produits aquacoles grâce à l'élaboration d'une stratégie pour la commercialisation et la promotion des produits aquacoles méditerranéens ». Elle a également remercié le Gouvernement français et la Communauté européenne (CE) d'avoir accepté de soutenir le Groupe de travail sur le développement durable de l'aquaculture grâce au projet « Indicateurs de développement durable de l'aquaculture et lignes directrices pour leur utilisation en Méditerranée (INDAM) » et s'est félicitée de ce que la CE envisageait de contribuer financièrement aux activités du Groupe de travail sur la sélection des sites et la capacité de charge avec le projet « Élaboration de lignes directrices sur la sélection des sites et la capacité de charge de l'aquaculture méditerranéenne (SHOCMED) ». Ces projets devraient être financés par des fonds fiduciaires rattachés au budget autonome de la CGPM et gérés par son Secrétaire exécutif, qui donnera un état financier des dépenses réalisées, ainsi que des sommes engagées au titre du fonds fiduciaire créé par le Gouvernement tunisien à l'appui du Centre régional du SIPAM en Tunisie.

5. La Commission a pris acte du travail accompli par le SIPAM pendant la réorganisation de ses activités et reconnu que ce système serait désormais plus à même de fournir aux groupes de travail ad hoc les services attendus, du fait que la coordination de ses activités avait été confiée au Secrétariat de la CGPM, appuyé par le Centre régional situé en Tunisie. La Commission a souligné que tous les États membres devaient nommer des coordonnateurs nationaux et recommandé que les responsabilités de ces derniers soient officiellement approuvées et appuyé par une institution nationale.

6. Par ailleurs, la Commission a accepté de modifier l'article X de son Règlement intérieur, afin de recadrer et de renforcer le mandat du Comité de l'aquaculture<sup>2</sup>, qui correspondrait ainsi davantage à celui du Comité scientifique consultatif (CSC). Le CMWG, les groupes de travail et le SIPAM ont donc été officiellement reconnus en tant qu'organes subsidiaires du Comité et doivent à ce titre rendre compte à la Commission. Il convenait de noter qu'aux termes, respectivement, des alinéas a et e de l'article X (1) du Règlement intérieur, le Comité « *fournira des avis indépendants concernant les bases techniques, socioéconomiques, juridiques et environnementales des normes, règles et directives communes ainsi que des mesures de gestion soumises à la Commission* », et « *Les Membres ont l'obligation de fournir des informations relatives à la production et d'autres données utiles aux fonctions du Comité de manière à permettre au Comité de s'acquitter de [ses] responsabilités* ».

7. La CGPM a pris acte de l'élection du nouveau Bureau du Comité, composé de M. Spyros Klaudatos, président, et de MM. François René et Hairy Deniz, vice-présidents, et s'est prononcée en faveur du dégel du poste de spécialiste de l'aquaculture au sein du Secrétariat de la CGPM.

8. La Commission a approuvé la proposition présentée conjointement par les présidents du Comité Scientifique Consultatif (CSC) et du Comité de l'aquaculture tendant à ce que les travaux des deux comités soient coordonnés selon qu'il conviendrait, en prêtant une attention particulière à l'interaction entre les pêches de capture et l'aquaculture. À cet égard, il a été suggéré d'organiser pour commencer quelques réunions conjointes du CMWG et de la Réunion de coordination des sous-comités du CSC (CMSC).

---

<sup>1</sup> Rapport de la trente et unième session de la CGPM. Annexe G.

<sup>2</sup> Rapport de la trente-deuxième session de la CGPM. Annexe D.

### **Trente-deuxième session de la CGPM**

9. Au cours de la trente-deuxième session de la Commission (25–29 février 2008), le président du Comité de l'aquaculture a rendu compte des activités menées par les organes subsidiaires du Comité et par le Secrétariat dans le cadre de la mise en œuvre du plan de travail du Comité approuvé lors de la trente et unième session de la CGPM. La Commission a pris acte de la mise au point du nouveau système d'information SIPAM, ainsi que de l'accord donné par le Gouvernement espagnol concernant le projet de soutien au groupe de travail sur la commercialisation. Elle a par ailleurs noté que les deux autres propositions de projets, à savoir INDAM et SHOCMED, étaient toujours en cours de finalisation par le Secrétariat, en collaboration avec la Communauté européenne.

10. La Commission s'est prononcée en faveur du renforcement de la coopération avec l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) à propos, notamment, des activités menées par le groupe de travail sur la sélection des sites et la capacité de charge. Elle a en outre noté avec satisfaction l'engagement de la Fédération européenne des associations piscicoles (FEAP), en particulier aux côtés du groupe de travail sur la commercialisation.

11. Au cours de la session, trois protocoles d'accord ont été adoptés – avec l'UICN, le CIHEAM/IAMZ et le CAR/ASP du PNUE – à l'appui de la décision, prise à la trente et unième session de la Commission, d'utiliser ces instruments pour faciliter la mise en œuvre de programmes ou d'activités conjoints avec certains partenaires. Ces protocoles d'accord visent à promouvoir les synergies et la coordination entre les programmes méditerranéens en cours, à réduire les doublons parmi les activités des organisations concernées et à soutenir les objectifs de la Commission, dont ceux énoncés dans le mandat du Comité de l'aquaculture.

12. La Commission a pris note du retard pris dans le lancement des projets INDAM et SHOCMED, souhaitant cependant qu'il soit possible de mettre en œuvre certaines activités liées à ces projets en empruntant des fonds sur le budget autonome. La Commission a donc confirmé le programme de travail du Comité de l'aquaculture pour 2008, y compris l'organisation des réunions prévues.

13. La Commission s'est félicitée du recrutement, par le Secrétariat de la CGPM, d'un spécialiste de l'aquaculture et d'un assistant programmeur/systèmes.